

L'AIDE APPORTÉE AUX JUIFS PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE L'EXEMPLE DES JUSTES MARNAIS

Conférence de Jocelyne HUSSON

membre titulaire de l'Académie nationale de Reims

publiée dans *Travaux de l'Académie nationale de Reims-Mélanges académiques*

190^e volume, 2022

En 1985, pour le quarantième anniversaire de la libération des camps de concentration et d'extermination nazis, j'avais proposé à mes élèves de troisième, candidats au Concours national de la Résistance et de la Déportation, de travailler sur les plaques commémoratives apposées dès 1947 par la Ville de Reims sur les maisons de victimes de la répression nazie¹. J'avais été étonnée de constater que parmi les cent-quarante-quatre plaques recensées sur l'ensemble de la ville, huit seulement concernent des déportés juifs.

C'est par ce biais que j'ai commencé à travailler sur la déportation des Juifs de la Marne. Au départ, je n'avais pu obtenir la dérogation nécessaire pour consulter les archives publiques conservées aux Archives départementales, et j'avais donc mené ce travail à partir d'archives privées, en bénéficiant de l'aide très précieuse de Serge Ejnès et de Serge Klarsfeld. Serge Ejnès consacrait alors beaucoup de son temps et de son énergie de retraité à rassembler le maximum de témoignages sur les déportés juifs de Reims, dont lui-même avait parfois conservé un souvenir précis². Quant à l'avocat Serge Klarsfeld, président de l'association *Fils et filles des déportés juifs de France* qui avait en 1978 avec son épouse Beate publié sous le titre *Le Mémorial de la déportation des Juifs de France* les listes des soixante-quatorze convois partis de France vers les camps d'extermination, il a mis à ma disposition des photocopies de documents qu'il avait pu consulter à l'occasion du procès Von Korff³.

En octobre 1997 une circulaire du Premier ministre Lionel Jospin a permis un accès plus facile aux archives de la Seconde Guerre mondiale. J'ai alors repris mes recherches, dépouillé les rapports de gendarmerie, de police, et parfois jusqu'à la nausée, les innombrables listes de Juifs dressées par la préfecture de la Marne. Ce travail a abouti à la publication aux Presses universitaires de Reims en 1999 et 2001 d'un ouvrage intitulé *La déportation des Juifs de la Marne*.

Ce livre recense les trois cent seize Juifs marnais qui n'ont pu échapper à l'arrestation et à la déportation, et qui ont été exterminés dans leur immense majorité, puisqu'il n'y eut que onze survivants en 1945.

Par définition, ce livre n'évoque que très peu le secours donné aux juifs persécutés. Ma communication vise à combler ce manque et à aborder un aspect plus humain, empreint de générosité, de ces années dites "années noires" : celui de l'aide qui fut apportée aux Juifs menacés d'être arrêtés et déportés. La reconnaissance de cette aide valut à certains sauveteurs le titre de "*Justes parmi les Nations*", un titre qui jusqu'à présent n'a été remis qu'à 15 Marnais : Aimée Lallement, André et Lucienne Laurent, Daniel Bachet, Jean Royer, Jean

¹ *Reims, souviens-toi*, Collège Saint-Remi de Reims, 1985.

² EJNÈS, Serge, *Histoire des Juifs de Reims pendant la Seconde Guerre mondiale*, Reims, 1995.

³ Modest von Korff a été de juin 1942 à fin août 1943 commandeur de la Police de Sûreté et des Services de Sécurité (SIPO-SD) à Châlons-sur-Marne pour la région de Champagne (Marne, Haute Marne et Aube). Jugé pour complicité dans le meurtre de deux cents Juifs, il a été acquitté par le Tribunal de Bonn en 1988. La confirmation de cet acquittement par la Cour fédérale en 1990 a suscité de très vives protestations de la part de l'Association culturelle israélite de Châlons et des associations marnaises de déportés.

Renou, Jean-Marie et Marie-Thérèse Leroux, René et Odette Deguay, Lucien et Henriette Ponson, Catherine Bourgeteau, Louise et Auguste Héry.

La situation des Juifs dans la Marne pendant la Seconde Guerre mondiale

Il est difficile de connaître le nombre de Juifs vivant dans la Marne en 1939, car le dernier recensement officiel réalisé en 1936 ne comportait pas d'indication d'appartenance religieuse. Par contre, sous l'Occupation, les Juifs ont été soumis à des recensements ordonnés à la fois par les autorités allemandes d'occupation en septembre 1940, et par le gouvernement de Vichy dans la loi du 2 juin 1941 portant statut des Juifs qui a abouti à la constitution d'un fichier juif.

On peut estimer le nombre de Juifs dans la Marne en 1940 à un peu plus d'un millier, vivant essentiellement dans les quatre villes ayant une synagogue, Épernay, Châlons-sur-Marne (Châlons-en-Champagne depuis 1997), Vitry-le-François et Reims, ville où ils étaient les plus nombreux. Environ un tiers d'entre eux étaient des Juifs étrangers, principalement des Juifs polonais, arrivés dans les années 1920-1930, qui fuyaient l'antisémitisme et pensaient trouver un asile sûr en France, ce pays qui était à leurs yeux "*la terre des droits de l'Homme*". Pour la plupart jeunes mariés à leur arrivée, ils eurent leurs enfants en France, des enfants qui étaient de ce fait de nationalité française.

En mai-juin 1940, l'invasion par l'armée allemande, l'exode des populations civiles, et l'armistice du 22 juin qui scellait la défaite de la France ont profondément bouleversé la vie de l'ensemble des Français. Selon les clauses de l'armistice, la France a été découpée en plusieurs zones : la zone annexée (les trois départements d'Alsace-Moselle) ; la zone rattachée au Commandement militaire allemand de Bruxelles (Nord-Pas de Calais) ; la zone interdite, dite interdite parce que les conditions d'accès y étaient très contrôlées (les côtes de la Manche et de l'Atlantique, une partie du Nord-Est - dont une grande partie du département des Ardennes - considérée comme une zone réservée en attente de colonisation) ; et enfin la zone Nord et la zone Sud].

La Marne faisait partie de la zone Nord, zone occupée par l'armée allemande, soumise aux ordres de la *Kommandantur*, mais placée sous l'autorité de l'administration française chargée d'y appliquer à la fois les directives venant du gouvernement de Vichy et les ordonnances allemandes.

La zone Sud non occupée par l'armée allemande (au moins jusqu'en novembre 1942), et directement administrée par le gouvernement de Vichy, était dite "*zone libre*", ce qu'elle n'était pas en réalité, puisque le gouvernement de Vichy s'engagea avec le maréchal Pétain, chef de l'Etat français, et Pierre Laval, chef du gouvernement, dans une politique de collaboration avec l'Allemagne nazie.

Des Juifs marnais qui avaient pris en mai-juin 1940 le chemin de l'exode vers le sud restèrent en zone non occupée. Cependant beaucoup d'autres revinrent dans la Marne y reprendre leurs activités. Très vite le passage entre les deux zones partagées par la ligne de démarcation est devenu difficile. En octobre 1941 la ligne de démarcation a été totalement fermée aux Juifs qui pourtant furent nombreux à tenter le passage, au prix de nombreuses arrestations.

L'état s'est très vite refermé sur les Juifs, visés à la fois par des décisions du gouvernement de Vichy et par des ordonnances de l'occupant.

Le 22 juillet 1940, le gouvernement de Vichy a promulgué un décret-loi enlevant la nationalité française aux étrangers l'ayant acquise après 1927. Cette mesure xénophobe était aussi antisémite, puisqu'elle concernait en particulier beaucoup de Polonais de confession

juive arrivés en France dans les années 1920-1930. Privés de la nationalité française, ils furent davantage exposés à la menace d'une arrestation.

Le 27 septembre 1940, les autorités d'occupation ordonnèrent le recensement des Juifs en zone occupée et les préfetures se mirent au travail pour établir des listes, des listes qui servirent au moment des arrestations... Dès octobre 1940 les Juifs de zone occupée furent marqués : ils devaient avoir une carte d'identité portant au tampon rouge la mention "*JUIF*". Quant aux entreprises commerciales juives, elles devaient se signaler par une affiche jaune avec l'inscription "*JUDISCHES GESCHAFT* Entreprise juive".

Le 3 octobre 1940 et le 2 juin 1941 Vichy promulgua deux statuts des Juifs. La loi du 3 octobre 1940 définissait comme juif ou juive celui ou celle issu(e) d'au moins 3 grands parents "*de race juive*", et elle excluait les Juifs de la fonction publique, de la presse, du cinéma. La loi du 2 juin 1941 allait plus loin encore dans l'exclusion, interdisant aux Juifs d'exercer la plupart des professions libérales, commerciales, industrielles et artisanales.

Le 22 juillet et le 31 décembre 1941 ont été promulguées les lois de Vichy concernant "*l'aryanisation des biens juifs*", c'est-à-dire la confiscation de ces biens et leur gestion par des administrateurs non-juifs, dits "*aryens*".

Dans une France soumise au pillage économique par l'occupant et au rationnement, la situation matérielle de la plupart des familles juives, privées de leur travail et de leurs biens, fut alors très difficile. À cette précarité s'ajoutait une mise sous surveillance étroite.

Les maires devaient avertir la préfecture immédiatement en cas de départ de juifs vivant dans leur commune. Les policiers et gendarmes français étaient chargés d'opérer les contrôles d'identité, de vérifier l'application des ordonnances allemandes et d'en rendre compte chaque mois à la *Feldkommandantur*.

Ces ordonnances allemandes multipliaient les interdits et brimades, par exemple en fermant les synagogues, en interdisant aux Juifs l'accès aux lieux publics en particulier aux cafés, aux restaurants, aux lieux de spectacle et même aux cabines téléphoniques, en confisquant leurs postes de TSF, en leur imposant un couvre-feu entre 20 heures et 6 heures du matin (il ne commençait qu'à 23 heures pour les non-juifs), en leur interdisant de changer de résidence sans autorisation spéciale, en les obligeant à faire les courses uniquement entre 15 et 16 heures, à un moment où il ne restait quasiment plus rien à acheter. Cette série d'interdits multipliait les risques d'être en infraction et d'être arrêté.

Le 29 mai 1942, a été publiée la huitième ordonnance allemande imposant le port de l'étoile jaune en zone occupée aux Juifs de plus de six ans. L'obligation du port de l'étoile déclencha toute une procédure administrative. Chaque Juif concerné devait recevoir trois étoiles de tissu et remettre trois tickets de rationnement textile dans les commissariats de police qui délivraient les attestations. Les Juifs ont payé leurs étoiles !

L'administration française au service du gouvernement de Vichy veillait au strict respect des textes et voulait être reconnue par les autorités allemandes comme compétente et efficace. C'était en tout cas la volonté maintes fois exprimée par le gouvernement de Vichy et par son représentant dans la Marne jusqu'en avril 1942, le préfet René Bousquet⁴ .

⁴ Sous-préfet de Vitry-le-François en 1938, secrétaire général de la Marne en 1939, préfet de la Marne en 1940, préfet de la région de Champagne (Marne, Aube, Haute-Marne) en 1941, René Bousquet a exercé d'avril 1942 à décembre 1943 les fonctions de secrétaire général à la Police dans le gouvernement de Vichy. Arrêté et interné à Fresnes en 1945, il a été blanchi par la Haute Cour de Justice en 1949. Inculpé pour crimes contre l'humanité en 1991, il a été assassiné à Paris en juin 1993, au moment où il allait être renvoyé devant une Cour d'Assises.

Quant aux Juifs, recensés, marqués par l'étoile jaune, surveillés, exclus de la plupart des professions, spoliés de leurs biens, soumis à toute une série d'obligations et d'interdits, ils étaient de plus en plus fragilisés, plongés dans l'angoisse permanente d'un contrôle et d'une arrestation. En 1992, un Rémois se souvenait encore de ses peurs d'enfant de sept ans : *“Autre souvenir, celui de Maman allant promener Pierrot [son petit frère alors âgé de quelques mois] et moi-même vers les jardins de la Patte d'Oie, avec sur le revers de son manteau l'étoile juive cousue, moi jamais à côté d'eux, mais soit à bonne distance, soit sur le trottoir d'en face, avec la recommandation impérieuse de ne pas intervenir si des gendarmes ou des hommes en civil venaient leur causer, sans doute pour les arrêter. Surtout, surtout, ne pas courir, mais au contraire, m'en aller doucement de l'autre côté puis me rendre chez ma tante”*⁵.

Les premières arrestations massives, et en particulier les 16 et 17 juillet 1942 la rafle dite du Vel' d'Hiv' au cours de laquelle ont été arrêtés par la police française plus de treize mille Juifs étrangers vivant en région parisienne, dont plus de quatre mille enfants, ont semé la panique chez les Juifs étrangers de zone occupée et provoqué des départs massifs vers la zone Sud.

Le 20 juillet 1942, policiers et gendarmes français sur ordre de la *Kommandantur* procédèrent à dix-huit arrestations dans la Marne, ce qui était loin des quatre-vingt-quinze attendues. Von Korff qui dirigeait la *Kommandantur* de Châlons-sur-Marne expliquait ce maigre résultat par le fait que *“la juiverie du territoire avait eu très amplement connaissance des rafles parisiennes”*⁶.

Les 9 et 10 octobre 1942 eurent lieu vingt-et-une arrestations dans la Marne, avec cette fois l'arrestation d'enfants pourtant de nationalité française.

La dernière vague d'arrestations dans la Marne eut lieu le 27 janvier 1944 : ce jour-là furent arrêtés quatre-vingt-douze Juifs, de nationalité française pour la plupart. Parmi eux la famille Schwartzmann de Tinquieux, les parents et douze de leurs treize enfants, la famille la plus nombreuse déportée de France. Le préfet de la Marne rendit compte des arrestations du 27 janvier par une note rédigée en ces termes : *“Les dernières familles juives de la Marne ont été arrêtées à la fin janvier 1944”*⁷.

Selon l'historien Pierre Laborie⁸, les Juifs, et en particulier les Juifs étrangers, étaient jusqu'aux arrestations de 1942 globalement *“perçus comme une catégorie de réprouvés”*. L'arrestation de familles entières modifia cette perception et provoqua quelques protestations. Les premiers à réagir furent des pasteurs à la suite de Marc Boegner, président du Comité national de l'Église réformée de France, qui dès 1941 avait tenté d'infléchir la politique antisémite de Vichy. Il y eut aussi des protestations de quelques prélats catholiques, comme l'archevêque de Toulouse Monseigneur Saliège qui, le 20 août 1942, ordonna la lecture dans toutes les églises de son diocèse d'une lettre pastorale où il affirmait avec force : *“Les Juifs sont des hommes, les Juives sont des femmes. Les étrangers sont des hommes, les étrangères sont des femmes. Tout n'est pas permis contre eux, contre ces hommes, contre ces femmes, contre ces pères et mères de famille. Ils font partie du genre humain. Ils sont nos frères comme tant d'autres”*.

⁵ Témoignage de Gérard Nochimowski, in EJNÈS, Serge, *Histoire des Juifs de Reims pendant la Seconde Guerre mondiale*, Reims, 1995, pp. 96 à 100.

⁶ Rapport daté du 25 juillet 1942, in KLARSFELD, Serge, *Vichy-Auschwitz-1942*, Fayard, 1983

⁷ Note citée par MARRUS, Michael et PAXTON, Robert, *Vichy et les Juifs*, Paris, Calman-Lévy, 1981, p.304.

⁸ LABORIE, Pierre, *L'Opinion française sous Vichy*, Le Seuil, 1990, p.278.

Ces prises de position ont eu une diffusion limitée, mais elles ont eu le mérite de briser « la complicité du silence » selon l'expression de Pierre Laborie. Elles ont accompagné tout un mouvement d'aide aux Juifs mis sur pied par plusieurs organisations : organisations juives, comme l'Union Générale des israélites de France (UGIF), l'Œuvre de secours aux enfants (OSE), les Éclaireurs israélites de France (EIF) ; institutions, couvents et internats catholiques qui ont accueilli des enfants juifs ; associations protestantes comme le Comité Inter-Mouvements auprès des évacués, la CIMADE qui aujourd'hui encore poursuit son action auprès des migrants et des réfugiés.

L'aide fut aussi assurée, souvent dans la plus grande urgence, par des initiatives individuelles. C'est cette aide qui est reconnue par le titre de "*Juste parmi les Nations*".

Les Justes parmi les Nations

En août 1953 le parlement israélien, la *Knesset*, a voté la loi portant création du mémorial *Yad Vashem* à Jérusalem pour perpétuer la mémoire de la Shoah, de la destruction massive des juifs d'Europe, un mémorial (*Yad*) pour que l'on n'oublie pas le nom (*Shem*) de ceux qui avaient été exterminés.

La loi de 1953 a décidé aussi d'honorer du titre de "*Justes parmi les Nations*", les non-juifs qui étaient venus en aide de façon désintéressée à des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, parfois au péril de leur propre vie. Cependant l'application de cette partie de la loi fut tardive.

Le procès Eichmann⁹ qui s'est ouvert en avril 1961 à Jérusalem suscita l'intérêt de la communauté internationale et rappela au monde entier l'ampleur de la Shoah. Des survivants, qui jusqu'alors s'étaient tus ou qui n'avaient pas été écoutés, se sentirent enfin capables de raconter et de transmettre leur histoire, en témoignant parfois de l'aide qu'ils avaient reçue. C'est dans ce contexte qu'en 1963, dix ans après la promulgation de la loi, une commission présidée par un juge de la Cour Suprême de l'État d'Israël fut chargée d'attribuer le titre de "*Juste parmi les Nations*". Ce titre qui fait référence à une expression du *Talmud* et qui a une connotation religieuse est la plus haute distinction civile décernée par l'État d'Israël.

La commission d'attribution, assistée de sous-commissions, décerne le titre sur la foi du témoignage d'au moins deux personnes sauvées et de documents fiables. La procédure de désignation peut être longue, entre la constitution du dossier, son étude par une des commissions de *Yad Vashem* et le vote final qui aboutit ou non à l'obtention du titre.

La personne reconnue comme "*Juste parmi les Nations*" est alors conviée à une cérémonie qui se déroule au Mémorial *Yad Vashem* à Jérusalem, ou le plus souvent dans le pays où elle réside. Lors de cette cérémonie, un représentant de l'État d'Israël lui remet un diplôme d'honneur et une médaille qui reprennent tous deux une phrase du *Talmud* : "*Quiconque sauve une vie sauve l'univers tout entier*". La plupart des reconnaissances se font aujourd'hui à titre posthume et ce sont des descendants du *Juste* honoré qui reçoivent les distinctions en son nom.

Au départ, en hommage au *Juste* qui venait d'être reconnu, un arbre était planté dans le *Jardin des Justes* au *Yad Vashem*. Faute de place, cette pratique a été abandonnée, remplacée par

⁹ Adolf Eichmann était au sein de l'Office central de la sûreté du Reich (RSHA) responsable de l'organisation logistique de la déportation et de la "*solution finale*". En fuite après la capitulation allemande, il a été capturé en mai 1960 en Argentine par des agents des services secrets israéliens, jugé à Jérusalem lors d'un procès de huit mois (avril-décembre 1961), condamné à mort et exécuté le 31 mai 1962.

l'inscription de son nom sur le *Mur des Justes*. Par ailleurs, les *Justes* qui s'établissent en Israël reçoivent une pension d'État.

Le titre de "*Juste parmi les Nations*" ne s'applique pas aux actions collectives de sauvetage qui ont pourtant été remarquables, comme celle des habitants du Chambon sur Lignon (Haute-Loire) et des communes voisines¹⁰. De décembre 1940 à septembre 1944 ils se sont organisés collectivement, sous l'impulsion en particulier du pasteur André Trocmé et de son épouse Magda, pour accueillir des centaines de réfugiés juifs, les héberger clandestinement, les cacher, parfois les convoier vers la Suisse. Cette action exceptionnelle de sauvetage a été reconnue par une quarantaine de titres individuels de "*Justes parmi les Nations*" et par un diplôme d'honneur décerné collectivement aux communes qui s'étaient impliquées.

4 150 Justes reconnus en France

Au 1er janvier 2021, le titre de "*Juste parmi les Nations*" avait été décerné à vingt-sept mille neuf cent-vingt-et-une personnes à travers le monde, dont quatre mille cent-cinquante en France.

Le premier *Juste* reconnu en France fut en 1964 le père Jean Fleury pour son action auprès des juifs et des tziganes du camp d'internement de Limoges. Peu de Français ont été honorés dans les premières années. En 1989 la création du Comité français pour *Yad Vashem* a facilité le recueil des témoignages et accéléré le rythme des désignations.

Parallèlement, l'opinion publique française découvrait à travers une série de cérémonies publiques le rôle des *Justes*.

En 1993, le 16 juillet, date de la rafle du Vel' d'Hiv', a été instauré "*Journée nationale commémorative des persécutions racistes et antisémites commises sous l'autorité de fait dite « Gouvernement de l'État français » (1940-1944)*", formule très ambiguë que l'on retrouve sur les plaques apposées à cette occasion sur les façades des synagogues du chef-lieu de chaque département.

Lors de la cérémonie du 16 juillet 1995, le président Jacques Chirac avait eu un discours plus clair et reconnaissait avec force le rôle de l'État français et de son administration dans la déportation des Juifs de France : "*Oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français. Il y a cinquante-trois ans, le 16 juillet 1942, 450 policiers et gendarmes français, sous l'autorité de leurs chefs, répondaient aux exigences des nazis.*"¹¹.

En 2000, le 16 juillet est devenu "*Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux Justes de France*". Cette expression "*Justes de France*" correspond à une tentative de créer ce titre qui aurait été décerné, non plus par une commission de *Yad Vashem*, mais par une commission nationale française. Cette tentative n'a pas abouti.

En 2006 a été inauguré à Paris dans l'*Allée des Justes*, qui jouxte le Mémorial de la Shoah dans le 4^e arrondissement, le *Mur des Justes* où sont inscrits par année de désignation le nom des *Justes* français.

¹⁰ CABANEL Patrick, JOUTARD Philippe, SEMELIN Jacques et WIEVIORKA Annette (dir.), *La montagne refuge, Accueil et sauvetage des Juifs autour du Chambon-sur-Lignon*, Albin Michel, 2013.

¹¹ Dans ce même discours le président Jacques Chirac reconnaissait aussi que des policiers individuellement avaient aidé des Juifs à échapper à la rafle.

Le 18 janvier 2007, le président Jacques Chirac a inauguré en présence de nombreuses personnalités, parmi lesquelles se trouvaient Simone Veil¹² et Elie Wiesel¹³, une plaque dans la crypte du Panthéon à Paris qui rend hommage aux *Justes* en ces termes : “*Sous la chape de haine et de nuit tombée sur la France dans les années d’occupation, des lumières, par milliers, refusèrent de s’éteindre. Nommés “Justes parmi les Nations” ou restés anonymes, des femmes et des hommes, de toutes origines et de toutes conditions, ont sauvé des juifs des persécutions antisémites et des camps d’extermination. Bravant les risques encourus, ils ont incarné l’honneur de la France, ses valeurs de justice, de tolérance et d’humanité.*”

Avec ses quatre mille cent-cinquante *Justes*, la France est le pays d’Europe occidentale qui compte le plus grand nombre de *Justes* après les Pays-Bas, où cinq mille neuf cent-dix *Justes* ont été reconnus.

En fait, les statistiques sont à utiliser avec précaution car elles reflètent mal l’ampleur réelle de l’aide apportée. L’attribution du titre de *Juste* dépend du témoignage de ceux qui ont été sauvés. Pour de multiples raisons, beaucoup de survivants de la Shoah n’ont pas laissé de témoignages. En 1945 les rescapés se sont dispersés dans le monde. Des enfants qui avaient été cachés alors qu’ils étaient très jeunes n’ont gardé que très peu de souvenirs de cette période. Des Juifs qui parfois avaient perdu une grande partie de leur famille n’ont pas trouvé la force nécessaire pour faire face à leur douloureux passé et ne se sont pas fait connaître, d’autres sont morts avant d’avoir pu effectuer une demande. Il y eut un grand nombre de sauveteurs “*restés anonymes*”, comme le dit la plaque du Panthéon. Non pas anonymes en réalité car ils ont un nom, mais non reconnus officiellement comme *Justes*.

C’est le cas, parmi bien d’autres, de deux Marnais qui peuvent être cités en exemple : Émile Bouvy et Louis Neuhauser. Émile Bouvy, secrétaire de police au commissariat du 2^e canton de Reims, a fourni à des Juifs rémois des cartes d’identité sans le tampon “*JUIF*” et il a fait prévenir plusieurs personnes menacées d’être arrêtées. Quant au cheminot châlonnais Louis Neuhauser, il a aidé des déportés juifs à s’évader d’un convoi arrêté en gare de Châlons le 11 novembre 1942 et a hébergé l’un d’entre eux chez lui. Dénoncé par un collègue de travail, il a été arrêté avec sa femme et déporté au camp de Sachsenhausen. Il est rentré de déportation. Les Juifs qu’il avait tenté d’aider avaient tous été repris et ils sont morts en déportation. Personne n’a pu témoigner de l’action de Louis Neuhauser.

Rassembler les témoignages est aujourd’hui de plus en plus difficile. Un dossier est en cours d’examen à *Yad Vashem* pour la reconnaissance du titre de “*Juste parmi les Nations*” pour Clotilde Denis, aujourd’hui décédée. Clotilde Denis était institutrice en retraite quand elle a organisé au cours de l’été 1942 le placement d’une quinzaine d’enfants juifs de la région parisienne dans le village de La Forestière près de Sézanne et en a personnellement hébergé plusieurs. La plupart de ces enfants étaient très jeunes et n’ont aucun souvenir précis ; plusieurs parmi les plus âgés sont déjà décédés et il faut toute l’opiniâtreté de l’une des petites filles devenue une dame âgée vivant en Israël pour faire avancer ce dossier.

Si l’instruction de ce dossier aboutit, Clotilde Denis viendrait s’ajouter aux 15 *Justes* reconnus dans La Marne jusqu’à présent.

¹² Simone Veil (1927-2017). Déportée à Auschwitz en 1944, elle fut, entre autres fonctions importantes, ministre de la santé en 1974 chargée de faire adopter la loi dépenalisant le recours à l’avortement, la première présidente du Parlement européen en 1979. Elle a été élue membre de l’Académie française en 2008. Depuis le 1^{er} juillet 2018 elle repose avec son époux au Panthéon.

¹³ Élie Wiesel (1928-2016). Déporté de Roumanie à Auschwitz en 1944 puis à Buchenwald, il fut l’auteur d’une œuvre abondante sur le monde juif disparu et sur la Shoah. Détenteur de nombreuses décorations et distinctions dans plusieurs pays, il a obtenu le prix Nobel de la Paix en 1986.

Les 15 Justes marnais

Aimée Lallement (1898-1988)

Elle fut en 1980 la première Marnaise à être reconnue “*Juste parmi les Nations*”.

Née en 1898 à Givet (Ardennes) dans une famille d’instituteurs, Aimée Lallement poursuivit ses études à Versailles où ses parents s’étaient réfugiés pendant la première guerre mondiale et elle devint enseignante. Militante socialiste et féministe, elle fut aussi une sportive de haut niveau. Elle protesta contre l’exclusion des femmes des épreuves d’athlétisme aux Jeux Olympiques de 1924 à Paris et participa à l’organisation de jeux parallèles où elle s’illustra dans les épreuves du 110 mètres et du lancer de javelot.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, elle dirigeait un foyer de jeunes filles rue Talleyrand à Reims. Elle était membre de la section locale de La Ligue des droits de l’Homme dont le président était un avocat juif, Georges Simon. Le sachant menacé comme juif et comme franc-maçon, elle lui laissa les clés de son logement pour lui permettre de s’y cacher en cas de danger. Georges Simon n'eut pas le temps d'en faire usage, car il fit partie des premiers juifs marnais arrêtés le 26 février 1942 et déportés le 27 mars 1942 par le premier convoi parti de France vers Auschwitz.

Chez Albertine Simon¹⁴, la mère de Georges qui était très affectée par l’arrestation de son fils, Aimée Lallement rencontra un jeune voisin, Jankel Przedborz, 17 ans, qui vivait seul avec son père depuis l’arrestation et la déportation en juillet 1942 de sa mère et le départ de sa jeune sœur, Renée, vers la zone sud (elle aussi fut arrêtée et déportée). Aimée lui proposa son aide comme elle l’avait fait pour Georges Simon.

Le 9 octobre 1942, Isaac Przedborz fut arrêté, tandis que son fils parvenait à s’échapper par les toits et à rejoindre le domicile d’Aimée Lallement. Elle le cacha jusqu’à la Libération, partageant avec lui ses maigres rations, soit à son domicile de Reims, soit à la belle saison dans sa petite maison de Montchenot, où il était plus facile de trouver du ravitaillement. Jankel se laissa pousser les cheveux et Aimée le présentait comme sa filleule.

Des dix-huit membres de la famille de Jankel qui furent déportés, seul un oncle est revenu de déportation.

En octobre 1956 Aimée Lallement adopta Jankel, désormais appelé Jacques Presbor-Lallement. C’est sous ce nom qu’il exerça la médecine jusqu’à sa retraite. Il est décédé en février dernier.

Le 3 janvier 1980, *Yad Vashem* a décerné à Aimée Lallement le titre de “*Juste parmi les Nations*”. Un arbre planté dans l’*Allée des Justes* de *Yad Vashem* lui a été dédié et son nom figure sur le *Mur des Justes* à Paris.

En 2011, sur une initiative de la Ligue internationale contre le racisme et l’antisémitisme (LICRA), la Ville de Reims a attribué le nom d’Aimée Lallement à une rue du quartier Croix-Rouge.

En mars 2017, la Ville de Saint-Denis a inauguré le *Gymnase Aimée Lallement*, où seront organisées des épreuves des Jeux Olympiques de 2024, une façon de rendre hommage à son combat féministe de 1924.

¹⁴ Albertine Simon a été arrêtée le 27 janvier 1944 à Reims, déportée par le convoi n° 67 du 3 février 1944 et gazée dès l’arrivée. Quant à Georges Simon son destin est incertain. Selon le site Auschwitz.org, il y aurait été assassiné le 16 avril 1942. Cependant des déportés rentrés ont témoigné qu’il avait été soumis au travail forcé dans des mines de sel et qu’il était décédé d’épuisement en décembre 1943 ou janvier 1944. Le *Journal officiel* du 6 juin 2001 fixe son décès au 31 décembre 1943.

André Laurent et Lucienne Laurent née Chaumet, Daniel Bachet (1925-2008)

Le 21 juillet 1993, *Yad Vashem* a décerné le titre de “*Justes parmi les Nations*” aux Rémois, André et Lucienne Laurent, et Daniel Bachet, pour être venus en aide à plusieurs membres de la famille Ejnès.

André Laurent était contremaître aux Verreries mécaniques Champenoises à Reims, où Maurice Ejnès, un jeune Juif d’origine polonaise, était employé comme apprenti. Quand en 1942 les menaces d’arrestations de Juifs étrangers en zone occupée furent plus pressantes, André Laurent lui offrit spontanément son aide, lui proposant même de cacher sa famille en cas de nécessité.

C’est ainsi qu’André et Lucienne Laurent, parents de deux enfants, hébergèrent pendant plusieurs mois, avant qu’ils ne passent en zone sud, les trois frères Ejnès, Henri (né en 1921), Maurice (né en 1923) et Serge (né en 1924), partageant avec eux leurs tickets de rationnement. Ils accueillirent ensuite une cousine des Ejnès, Esther Kiski, à qui Madame Laurent donna sa carte d’identité de jeune fille. Esther devint alors Lucienne Chaumet. Sous ce nom elle put gagner la zone sud, se faire délivrer des cartes de rationnement et elle ne fut jamais inquiétée.

Daniel Bachet était protestant, son ami Serge Ejnès était juif. Au mois de juillet 1941, ils avaient à peu près le même âge, 16-17 ans et tous deux, munis de leur diplôme de l’École de commerce de Reims, furent embauchés par les établissements textiles Lelarge. Dès 1942 Serge dut se cacher et trouva refuge avec ses frères Henri et Maurice chez les Laurent. Serge réussit à passer en zone sud avec une carte d’identité établie à son nom mais ne portant pas le tampon “*JUIF*”, une carte qui lui avait été fournie par le secrétaire de police Étienne Bouvy.

En 1943, l’étau se referma sur les frères Ejnès qui s’étaient réfugiés à Lyon. La police allemande recherchait Maurice qui était entré dans la Résistance. Serge, qui craignait d’être arrêté, demanda à son ami Daniel resté à Reims de lui fournir de faux papiers. Daniel Bachet décida de lui envoyer sa propre carte d’identité, en remplaçant sa photo par celle de Serge. La carte, enfouie dans un sac de pommes de terre envoyé en colis postal par la mère de Daniel, arriva à bon port et permit à Serge Ejnès de rester à Lyon jusqu’à la Libération. Il fut plusieurs fois contrôlé, notamment à la gare et dans les transports en commun, mais sa carte d’identité ne souleva aucun soupçon. Quant à Daniel Bachet, il se présenta au commissariat de police pour déclarer la perte de sa carte d’identité et s’en fit délivrer une nouvelle. Ainsi, il y eut deux Daniel Bachet, le vrai à Reims, le faux à Lyon.

Daniel et Serge sont restés amis jusqu’à la fin de leur vie. Ils sont décédés à quelques semaines d’intervalle en 2008.

Jean Royer (1910-2003)

Le 10 avril 1997, *Yad Vashem* a décerné à Jean Royer le titre de “*Juste parmi les Nations*”.

Jean Royer tenait pendant la Seconde Guerre mondiale un magasin de cycles et de récepteurs radio à Épernay. Il était en contact professionnel depuis plusieurs années avec Alexandre Gruber, un excellent technicien radio installé à Reims.

Juif d’origine roumaine, Alexandre Gruber fut en 1942 interdit d’exercer sa profession. Menacé d’être arrêté comme juif étranger, il passa à la clandestinité. Jean Royer lui offrit alors l’hospitalité, lui donna à réparer tous les postes radio que ses propres clients lui apportaient et il permit ainsi à Alexandre Gruber de faire vivre sa famille.

Le 27 janvier 1944, Alexandre Gruber fut arrêté à Reims et dirigé sur Drancy. Marié à une non-juive, il ne fut pas déporté et il fut libéré de Drancy fin août 1944 par la Croix Rouge suédoise.

Jean Renou (1903-1977)

Le 22 octobre 1998, *Yad Vashem* a décerné au père Jean Renou le titre de “*Juste parmi les Nations*”.

Jean Renou avait été missionnaire en poste en Chine dans les années 1930. De retour en France, il a été chargé en 1940 d’assurer le service religieux de la Chapelle du Souvenir élevé à Dormans en souvenir des deux batailles de la Marne de la Première Guerre mondiale.

En janvier 1944, alors que se préparait la dernière arrestation massive de juifs dans la Marne, il vint en aide à la famille Lévy, une famille d’Épernay réfugiée à Dormans. Il prit en charge les deux filles âgées de 13 et 9 ans qu’il emmena en train à Paris. Pendant une quinzaine de jours les deux fillettes passèrent d’une famille d’accueil à l’autre, puis l’abbé Renou les confia à l’orphelinat des Sœurs de Saint-Vincent de Paul à Paris.

Dénoncé, l’abbé Renou ne put retourner à Dormans et il se cacha à Paris, tout en continuant à veiller sur les deux sœurs, s’opposant même fermement à la volonté des religieuses de les baptiser.

La famille Lévy se retrouva au complet après la Libération et Nicole Lévy-Gizard resta fidèlement en relation avec Jean Renou jusqu’au décès de ce dernier en 1977.

Jean-Marie Leroux (1918-1994) et Marie-Thérèse Trouillet née Leroux (1920-2010)

Le 20 Novembre 2006 *Yad Vashem* a décerné le titre de “*Juste parmi les Nations*” à Jean-Marie Leroux et à sa sœur Marie-Thérèse, pour avoir sauvé Mathilde Rosenberg.

Mathilde Rosenberg était née en 1924 dans une famille émigrée de Pologne qui s’installa à Metz, puis à Forbach, enfin à Drancy en région parisienne après une tentative manquée d’émigration en Palestine. Sa mère Jachetta fut arrêtée lors de la rafle du Vel’d’Hiv’ le 16 juillet 1942, sa sœur aînée Malka en août 1943. Abraham Rosenberg, le père, décida alors de rejoindre avec ses cadets, Mathilde et Bernard, son fils aîné David parti travailler à Poix-Terron dans les Ardennes comme ouvrier agricole dans une ferme de la WOL¹⁵.

Le 4 janvier 1944, David Rosenberg fut arrêté lors d’une arrestation massive de Juifs de la WOL. Abraham et Bernard se tinrent cachés, tandis que des habitants de Poix-Terron alertaient Jean-Marie Leroux, qui était originaire de ce village et qui poursuivait ses études de séminariste à Reims. Ce dernier chargea sa sœur Marie-Thérèse, enseignante à Reims, d’aller chercher Mathilde à Poix-Terron qui était en zone interdite. Quant à lui, il obtint des faux papiers pour Mathilde avec l’aide de l’abbé Lucien Hess¹⁶, directeur de la Maîtrise de la cathédrale de Reims.

Jean-Marie Leroux conduisit Mathilde dans une famille amie à Lisieux où il lui rendit visite régulièrement jusqu’à son départ pour le Tarn où elle se tint cachée jusqu’à la fin de la guerre. En 1948 Mathilde émigra en Israël.

¹⁵ WOL, sigle pour *Wirtschaftsoberleitung* Direction des services agricoles. Ce sigle désignait l’administration agricole allemande qui gérait les nombreuses exploitations colonisées par les Allemands en zone interdite.

¹⁶ Lucien Hess aurait lui aussi pu être reconnu comme *Juste* pour avoir accueilli des enfants juifs dans la colonie de vacances de la Maîtrise à Jonchery-sur-Vesle. Résistant, il a été arrêté à Reims en juillet 1944 et déporté au camp de Dachau. Il est rentré de déportation.

René Deguay (1894-1946) et Odette Deguay née Beiler (1895-1964)

Le 8 Juillet 2009 *Yad Vashem* a décerné le titre de “*Justes parmi les Nations*” à René et Odette Deguay.

René Deguay, instituteur et secrétaire de mairie à Mécringes, était engagé dans la Résistance. Avec son épouse Odette, il a hébergé de 1942 à la Libération cinq enfants juifs parisiens âgés de 3 à 9 ans : les enfants Worona, Fernand et Eveline, ainsi que les enfants Grojzdyk, Jacques, Jeannette et Renée.

Jankel et Zelda Worona étaient des Juifs d'origine étrangère. Jankel, le père, était roumain, son épouse Zelda était polonaise. Ils vivaient dans le 11^e arrondissement de Paris où ils étaient confectionneurs en chambre. En 1942 ils avaient quatre enfants, Simon né en 1934, Fernand né en 1935, Eveline née en 1939, Fanny qui venait de naître.

Jankel Worona voulut mettre ses enfants à l'abri et obtint par une association l'adresse des Deguay à Mécringes dans la Marne. Il accompagna Eveline chez eux, puis plus tard son fils Fernand, tandis que les autres membres de la famille se cachaient à Montmirail, où ils vivaient dans une seule pièce.

Les Grojzdyk étaient eux aussi des juifs étrangers, émigrés de Pologne. Ils étaient domiciliés à Paris dans le 3^e arrondissement où Icek, le père, était tailleur en chambre et où étaient nés leurs trois enfants, Jacques en 1935, Jeannette en 1939 et Renée en 1940.

Icek qui avait été naturalisé en 1936 fut mobilisé en 1939. L'exode de 1940 conduisit le reste de la famille dans le Loir-et-Cher. Après l'armistice du 22 juin 1940, tous regagnèrent Paris. Prévenue à temps au moment de la rafle du Vel'd'hiv', la famille se réfugia à Villepinte où elle vécut dans une grange. Sur les conseils de Jankel Worona, les Grojzdyk décidèrent de se séparer de leurs enfants et de les placer chez les Deguay.

C'est ainsi qu'Odette et René Deguay, couple sans enfants, s'occupèrent pendant plus de deux ans de Fernand, Eveline, Jacques, Jeannette et Renée. Ceux-ci furent inscrits à l'école du village comme des petits réfugiés parisiens, et pour ne pas soulever de suspicions, ils suivirent les cours de catéchisme et allèrent à la messe le dimanche.

Lucien Ponson (1897-1970) et Henriette Ponson née Guillemin (1899-1970)

Le 28 juillet 2010, *Yad Vashem* a décerné le titre de “*Justes parmi les Nations*” à Lucien et Henriette Ponson pour avoir accueilli de janvier à septembre 1944 Roger Gelbart, un jeune juif de 14 ans.

Avant la guerre, Roger Gelbart né en 1928 vivait à Paris avec ses parents Moïse et Chana. Cette famille juive était arrivée de Pologne au début des années 1930. Prévenus et cachés par un voisin, ils échappèrent à la rafle du Vel' d'Hiv' le 16 juillet 1942.

Ils décidèrent alors de se porter volontaires comme ouvriers agricoles dans les fermes de la WOL colonisées par les Allemands, pensant ainsi échapper aux déportations. Affectés au camp de travailleurs juifs du Radois près de Rethel dans les Ardennes, ils connurent des conditions de travail très difficiles.

Tous les trois furent arrêtés le 4 janvier 1944 lors d'une grande rafle organisée dans toute la région et embarqués dans des camions en direction de Drancy pour être envoyés à Auschwitz. Encouragé par son père, Roger parvint à sauter du camion et à se cacher dans les bois proches. Il trouva refuge chez une épicière de Fraillicourt, Madame Gosset, puis il fut pris en charge par ses neveux qui le conduisirent chez des parents à Mardeuil dans la Marne, Lucien et Henriette Ponson.

Lucien Ponson était cheminot à Épernay, son épouse Henriette s'occupait de leurs cinq enfants. Malgré les risques et leurs charges de famille, les Ponson hébergèrent et prirent soin

de Roger jusqu'à la fin de la guerre en le faisant passer pour un neveu. Roger travailla dans une usine de contreplaqué puis dans une cave de champagne.

Après la guerre, il retrouva des membres de sa famille qui avaient survécu mais il a toujours gardé des contacts étroits avec la famille Ponson.

Catherine Bourgeteau née Montblanc (1904-1968)

Le 8 mai 2012 *Yad Vashem* a décerné le titre de “*Juste parmi les Nations*” à Catherine Bourgeteau pour avoir sauvé sept personnes appartenant aux familles Grosman et Rozenblum, des familles juives d'origine polonaise.

Louis et Paulette Grosman tenaient à Reims un magasin de bonneterie “*Au petit bénéfice*” et ils avaient deux enfants, Henri né en 1932 et Ginette née en 1937. Abraham Rozenblum, frère de Paulette Grosman, et son épouse Ella tenaient le magasin “*Reims élégance*” et ils avaient eux aussi deux enfants, Gilberte née en 1929 et Serge né en 1935. Vivait avec eux une autre sœur d'Abraham, Roza.

Au printemps 1942 Abraham Rozenblum, pensant comme beaucoup de Juifs étrangers que seuls les hommes étaient menacés d'arrestation, passa en zone sud et trouva refuge dans l'Indre. Sa sœur, son épouse et leurs deux enfants restés à Reims furent alors pris en charge par Catherine Bourgeteau qui avait été la nourrice du petit Serge Rozenblum.

En juillet 1942, l'inspecteur de police Raymond Bourlon, qui était aussi un résistant, vint avertir les Grosman d'une arrestation imminente des Juifs étrangers. Louis Grosman passa en zone sud et rejoignit son beau-frère à Châtillon-sur-Indre.

Catherine Bourgeteau, qui avait été aussi la nourrice de la petite Ginette Grosman, recueillit alors Paulette Grosman et ses deux enfants. Dans son deux pièces-cuisine de la rue du commandant Lamy où elle vivait seule avec sa fille – son mari était prisonnier de guerre – cette femme modeste n'hésita pas à accueillir et à nourrir malgré les difficultés d'approvisionnement et le rationnement trois jeunes femmes et quatre enfants de 5 à 13 ans. Munie de faux papiers fournis par Raymond Bourlon, Catherine Bourgeteau accompagna les enfants Rozenblum en train puis en autobus jusque dans les Landes, une région dont elle était originaire et où elle les confia à sa mère.

De son côté Paulette Grosman, aidée par un cheminot ami de la famille Bourgeteau, parvint avec ses enfants à rejoindre son mari à Châtillon-sur-Indre. Là, par mesure de sécurité, les enfants Grosman, Henri et Ginette, furent confiés à un couple de métayers, Paul et Fernande Lecomte, qui exploitaient une ferme isolée à La Gavaudière, et qui les firent passer pour leurs neveux.

Le 8 mai 2012, le titre de “*Justes parmi les Nations*” fut aussi décerné aux époux Lecomte.

Un seul membre de ces familles juives ne fut pas sauvé : Abraham Rozenblum, arrêté le 27 février 1943, a été déporté le 6 mars 1943 par le convoi 51 au camp d'extermination de Maïdanek.

Louise Héry, née Crespin (1904-1971) et son fils Auguste Héry (1924-2020)

Le 6 novembre 2018, *Yad Vashem* a décerné le titre de “*Justes parmi les Nations*” à Louise Héry et à son fils Auguste pour avoir porté secours à la famille Burak.

En 1941, la famille Burak, d'origine polonaise, habitait rue Poulet à Paris dans le 18^e arrondissement où le père, Salomon, était tailleur. Très inquiet des menaces d'arrestations qui en 1942 concernaient les juifs étrangers en âge de travailler, il quitta Paris avec son fils

ainé Isaac né en 1927 pour se réfugier à Dormans dans la Marne. Son épouse Ginendla et leur fils cadet Marcel né en 1931 les y rejoignirent peu après.

Au cours de l'été 1943, la famille Burak quitta ce premier refuge devenu peu sûr, et au hasard des routes arriva à Champvoisy, au lieu-dit Les Grandes cours, où vivait la famille Héry : Louise Héry dont le mari était prisonnier de guerre, son beau-père Théotime 72 ans, et ses enfants Auguste 19 ans et Micheline 10 ans.

Confiante dans le relatif isolement du village, Louise Héry décida immédiatement de les héberger. Les Burak cherchèrent à s'intégrer discrètement. Salomon tailla des vêtements pour les habitants du village, Marcel fréquenta les bancs de l'école communale. Lorsqu'Isaac fit une crise d'appendicite, Louise Héry appela le docteur Marot¹⁷ de Châtillon-sur-Marne dont elle connaissait la discrétion. Ce dernier fit admettre Isaac à l'hôpital avec les papiers d'identité d'Auguste Héry.

Le 22 février 1944, des policiers français et des soldats allemands arrivèrent au village et, sans doute bien renseignés par une dénonciation, allèrent directement aux Grandes Cours où ils arrêtèrent Isaac Burak et sa mère. Par chance Salomon et le jeune Marcel étaient absents. Fut aussi arrêtée dans un autre écart, à La Madeleine, la famille Leska, une famille juive parisienne, les parents et leurs trois filles âgées de 13, 11 et 9 ans. Les sept juifs arrêtés à Champvoisy furent déportés par le convoi n° 69 qui est parti de Drancy vers Auschwitz le 7 mars 1944.

Théotime et Louise Héry, Albert Guiborat, le maire du village, furent interrogés, puis relâchés vingt-quatre heures plus tard. Le séjour à Champvoisy de Marcel et de son père prit fin rapidement. Une chaîne de sauvetage constituée de plusieurs habitants du village les conduisit de refuge en refuge, leur permettant d'échapper aux contrôles jusqu'à la fin de la guerre.

En 2018 Auguste Héry, soucieux que son village se souvienne, proposa que soit installée une stèle près du monument aux morts, en souvenir des sept Juifs arrêtés le 22 février 1944. Lors de la cérémonie qui s'est déroulée le 29 avril 2018, Marcel Burak a retrouvé avec une émotion partagée Auguste Héry qu'il n'avait jamais revu. Il a alors émis le désir de remercier cette famille pour son implication pendant la guerre et entrepris les démarches auprès de *Yad Vashem*.

Les noms de Louise et Auguste Héry ne sont pas encore inscrits sur le *Mur des Justes* à Paris, où les inscriptions s'arrêtent pour le moment à l'année 2017.

Quinze Justes marnais, peut-être bientôt seize...

Autant d'histoires pleines d'humanité, des histoires de gens simples venant spontanément au secours de Juifs en danger, qu'ils fassent partie de leurs connaissances ou qu'ils leur soient totalement inconnus, des histoires de personnes modestes qui le plus souvent n'ont pas fait état par la suite de leur action de sauvetage, tant elle leur paraissait naturelle. Ce sont des histoires qui font du bien, des histoires qu'il est bon de rappeler, alors que nous vivons une période délétère avec un regain d'antisémitisme et que certains tentent de réhabiliter le régime de Vichy.

Un quart de la population juive vivant en France en 1940 a disparu en déportation, alors qu'aux Pays-Bas ce sont 85 % et en Belgique 45 % des Juifs qui ont été exterminés.

¹⁷ Le docteur Clément Marot, résistant, membre des réseaux Hector (renseignement) et Possum (évasion), a été arrêté le 22 juin 1944 pour assistance à des aviateurs alliés et déporté à Neuengamme ; il est rentré de déportation.

Ce constat continue aujourd'hui d'être instrumentalisé par les nostalgiques du maréchal Pétain pour tenter de relativiser l'ampleur du génocide et d'occulter la responsabilité et la complicité du régime de Vichy dans sa mise en œuvre en France par les nazis¹⁸.

Les travaux de nombreux historiens ont démontré que si les trois quarts des Juifs vivant en France ont échappé à la déportation, ce n'est en aucun cas en raison d'une supposée protection des Juifs français par le régime de Vichy. Ils avancent d'autres explications : l'existence de la zone sud non occupée jusqu'en novembre 1942 ; la vaste superficie du territoire français qui a permis une dispersion des Juifs cachés dans des zones rurales isolées ; la libération relativement rapide de la plus grande partie de la France à partir de juin 1944¹⁹. Ils identifient bien sûr un antisémitisme diffus dans la population mais qui a cédé le pas progressivement à la compassion et ils reconnaissent le rôle essentiel de ceux qui ont aidé les Juifs à échapper aux arrestations, ces sauveteurs dont les "*Justes parmi les Nations*" ne sont qu'une petite part, la face visible, la face émergée.

¹⁸ JOLY, Laurent, *La falsification de l'Histoire. Éric Zemmour, l'extrême droite, Vichy et les juifs*, Grasset, 2022.

¹⁹ SEMELIN, Jacques, « Le paradoxe français » in *Le Débat* vol.1, n° 183, 2015 ; *La survie des Juifs de France*, CNRS Éditions, 2018.

Bibliographie

Ouvrages généraux

- LAZARE, Lucien, *Le livre des Justes, Histoire du sauvetage des juifs par des non-juifs en France 1940-1944*, Jean-Claude Lattès, 1993.
- LAZARE, Lucien, *Dictionnaire des Justes de France, Yad Vashem*, Jérusalem et Fayard, Paris 2003.
- GENSBURGER, Sarah, *Les Justes de France, Politiques publiques de la mémoire*, Presses de Sciences Po, 2010.
- CABANEL, Patrick, *Histoire des Justes de France*, Armand Colin, 2012.
- SEMELIN, Jacques, *La survie des juifs de France*, CNRS Éditions, 2018.
- JOLY, Laurent, *La falsification de l'Histoire. Éric Zemmour, l'extrême droite, Vichy et les juifs*, Grasset, 2022.

Des portraits de Justes

- CABANEL Patrick, JOUTARD Philippe, SEMELIN Jacques et WIEVIORKA Annette (dir.), *La montagne refuge, Accueil et sauvetage des Juifs autour du Chambon-sur-Lignon*, Albin Michel, 2013.
- LORMIER, Dominique, *Histoires extraordinaires des Justes, Portrait de 30 héros parmi les Nations*, Alisio Histoire, 2021.

Dans la Marne

- EJNÈS, Serge, *Histoire des Juifs de Reims pendant la Seconde guerre mondiale*, Reims, 1995.
- HUSSON, Jean-Pierre, *La Marne et les Marnais à l'épreuve de la 2^e guerre mondiale*, 2 tomes, Presses universitaires de Reims, 1995 et 1998.
- HUSSON, Jocelyne, *La déportation des Juifs de la Marne*, Presses universitaires de Reims, 1999 et 2001.
- HUSSON, Jean-Pierre et Jocelyne, *La Résistance dans la Marne*, dvd-rom, AERI-Fondation de la Résistance et CRDP de Reims, 2013.

Parmi les nombreux témoignages de juifs sauvés, deux livres écrits par des Marnais :

- STUPP, François, *Réfugié aux pays des Justes, Araules (en Haute-Loire) 1942-1944*, Éditions du Roure, 1997.
- Général en retraite à Sainte-Ménéhould, François Stupp rendait hommage dans ce livre à Antonia et Louis Ouillon, boulangers à Araules, qui l'avaient accueilli avec sa sœur Ida et qui ont été reconnus "*Justes parmi les Nations*" en 1996.
- BACHMANN, Jacques, *Être Juif à 10 ans en 1939, Sauvé par mes Justes*, Éditions Le Manuscrit, Paris, 2013.
- Les Bachmann, commerçants à Châlons-sur-Marne, avaient trouvé refuge avec leurs 4 enfants à Villeneuve-sur-Lot où ils furent protégés par plusieurs habitants, en particulier par Marie et Bertrand Fabre qui furent reconnus "*Justes parmi les Nations*" en 2013.

Une BD en 5 tomes parus chez Glénat entre 2017 et 2020

- MORVAN Jean-David, TRÉFOUËL Séverine, ÉVRARD David, WALTER, *Irena*, 5 tomes, Glénat, 2017-2020. Voir en particulier le tome 2, *Les Justes*
- Cette bande dessinée est consacrée à Irena Sendler (1910-2008), jeune assistante sociale polonaise catholique qui avec le réseau Zegota (Comité d'aide aux Juifs) vint en aide aux Juifs du ghetto de Varsovie et sauva plusieurs centaines d'enfants juifs. Irena Sendler fut reconnue "*Juste parmi les Nations*" en 1965.

Sitographie

- Site de l'institut *Yad Vashem* de Jérusalem
<https://www.yadvashem.org/fr.html>
- Site du comité français pour *Yad Vashem*
<https://yadvashem-france.org/>
- Site AJPN (Anonymes, Justes et persécutés durant la période nazie)
<https://www.ajpn.org/>
- *Histoire et mémoires de la Shoah dans la Marne* sur le Site « Histoire et mémoires 51 ».